



Dossier administratif masters

Mode d'emploi

Le dossier administratif

Pour pouvoir s'inscrire à l'IAD, nous sommes tenus de vous demander de fournir un dossier administratif complet. Les documents à joindre dépendent de votre situation administrative et des études et diplômes que vous avez acquis.

Ordre des documents administratifs:

1. Copie du diplôme de fin d'étude secondaire
2. Copie Recto/Verso d'un document d'identité en cours de validité
 - Ressortissants belges et européens
 - Une copie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport.
 - Candidat ayant une double nationalité
 - Une copie recto/verso de chacune des cartes d'identité ou passeport.
 - Ressortissants non union européenne
 - Une copie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport
 - Une copie recto/verso de votre titre de séjour en cours de validité. Les démarches pour l'obtention d'un titre de séjour en Belgique sont à effectuer auprès de la commune de votre lieu de résidence en Belgique.
3. Acte de naissance
 - Un extrait d'acte de naissance original ou le document informatisé de votre acte de naissance.
4. Pièces justificatives des années antérieures à l'IAD
 - Ces documents vous sont demandés afin de vérifier que vous êtes reconnu comme un étudiant finançable auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
 - Ces justificatifs doivent couvrir vos activités entre la fin de vos études en bachelier et votre entrée à l'IAD.
 - Pour les années académiques, vous devez fournir les relevés de notes officiels de juin/septembre de chaque année d'études avec le nombre de crédits inscrits et acquis.
 - Pour les années non académiques, vous devez fournir un CV chronologique reprenant année par année vos occupations de septembre à juin

Contact et Renseignements

Si vous avez la moindre question concernant le dossier administratif ou les épreuves d'admission, envoyez un courriel à admissions-masters@iad-arts.be

L'IAD est fermé du samedi 13 juillet au dimanche 18 août 2024 inclus